

=====

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 26 septembre 2023 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 18 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M BOUDEAU, Mme DUBOUIS, Mme ENGUEHARD, Mme FAURE, M DENIAU, M CHERRORET, M. CHARLES, M. CHAUSSECOURTE, M PACAUD.

ETAIENT EXCUSES : M FOIRET (procuration à M COTICHE), Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS : Mme MAZIERE.

➤ Monsieur Desloges est élu secrétaire de séance.

• **Validation du Procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de cette séance, il avait été convenu de reporter le point « Don Office National des Combattants » à la séance suivante. N'ayant pas reçu d'informations complémentaires, le conseil municipal ne peut se positionner sur le sujet. Un accord est convenu pour le reporter de nouveau à la séance prochaine.

☞ Le procès-verbal de la dernière séance du 28 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Présentation de l'avant-projet Route de Limoges par le cabinet d'études BTM :**

Monsieur le Maire présente les intervenants de l'avant-projet Route de Limoges : Mme Laurène DESAGES du cabinet d'études BTM et M. Julien VOISIN, assistant à maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse. Il précise l'importance et la nécessité de végétaliser et désimperméabiliser toute la zone afin de répondre aux conséquences du changement climatique.

M. VOISIN explique qu'il a transmis dans la journée le rapport d'analyse de trafic de la route de Limoges à la Mairie et donne les résultats.

Mme DESAGES prend la parole et présente les plans de masse de la route de Limoges et du plan d'eau : liaisons piétonnes sécurisées et végétalisées, stationnement, voirie partagée, revêtements, trottoirs, ombrages, emplacements des espaces verts, sécurisation des carrefours, aménagement du parking du stade.

La présentation et les questions étant terminées, Mme Desages et M Voisin quittent la salle à 21h45.

Monsieur le Maire présente le plan de financement proposé par Monsieur Voisin et indique qu'une réunion aura lieu avec le Pays Creusois afin de présenter le projet en vue d'une subvention Feader au titre de l'amélioration du cadre de vie. Il est également à prévoir la reprise du réseau pluvial qui ne peut être pris dans les demandes de subventions dont les montants pourraient varier entre 60 000 et 100 000 €. La somme reste à définir.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût total des travaux HT :	1 604 591.00 €
- TVA :	320 918.20 €

- Coût TTC des travaux :	1 925 509.20 €
- Subvention DETR (10% du HT) :	160 459.10 €
- Subvention FEADER (20% du HT) :	320 918.20 €
- Subvention Fonds Vert (20 % du HT) :	320 918.20 €
- Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne (30% du HT) :	481 377.30 €
- Part communale HT :	320 918.20 €

Le conseil municipal approuve ces travaux, accepte le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne réalisation du projet, autorise Monsieur le Maire à rechercher tous les financements possibles à hauteur de 80% du montant HT, précise que cette dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Présentation du projet d'adressage et de numérotation de la commune :**

Madame Demay rappelle le projet et la nécessité de compléter l'adressage et modifier la numérotation dans certains villages de la commune. Les services de la Poste et l'installation progressive de la fibre optique ont fait apparaître des dysfonctionnements, l'accès au secours est à prioriser. En effet la localisation de certaines habitations n'est pas cohérente. Il a été nécessaire de nommer des rues dans les villages de Busseau, Ayen, Félinas, le Py et Pierrefitte. Des numéros d'habitation ont été prévus pour l'ensemble des habitations et les parcelles constructibles. Pour le village de Busseau, un travail a été mené avec l'association Busseau Patrimoine afin de donner des noms en lien avec l'histoire du village. Mme Demay souligne l'implication de cette association et Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal leur exprime leurs remerciements.

La commission Urbanisme s'est réunie suite à la consultation faite auprès des habitants des villages concernés. Cette démarche leur permettait de déposer leurs propositions sur les noms qui pouvaient être donnés aux rues de leur village. Une faible participation a été notée.

Ainsi ont été attribués, par la commission Urbanisme, les noms de rues aux villages suivants :

- Busseau :
 - Route de Busseau gare
 - Route de Busseau village
 - Impasse des Cheminots,
 - Faubourg du Viaduc,
 - Rue de l'Ancienne Boucherie,
 - Impasse des Voyageurs,
 - Impasse de la Chapelle
 - Impasse des Anciennes Écoles,
 - Rue du Lavoir,
 - Rue des Prés Verts,
 - Impasse des Lavandières,
 - Rue de Bellevue,
 - Impasse du Ruisseau
- Ayen :
 - Rue de l'Étang,
 - Rue du Barrage,
 - Impasse du Petit Bois,
- Le Py :
 - Rue des Hirondelles,
 - Rue des Mésanges,
 - Rue des Écureuils,
 - Impasse du Cabri,
 - Impasse des Reinettes,
- Félinas :
 - Rue de la Fontaine,
 - Rue du Calvaire,

- Pierrefitte :
 - Rue des Écoliers,
 - Rue des Tailleurs de Pierre,
 - Impasse de la Charrière,
 - Rue Descendante,
 - Impasse du Rocher.

Une réunion publique est prévue le 13 octobre à 20h00 pour informer les habitants des villages concernés.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Monsieur Charles demande un panneau de signalisation aux Casquettes.

• **Points sur les travaux en cours :**

Monsieur Desloges fait un compte rendu des travaux terminés et en cours de réalisation :

- L'aménagement du parking du champ de foire est presque terminé. Il ne manque plus que des passages pour les piétons entre les arbres pour faciliter l'accès.
- Les travaux de voirie sont en cours par l'Entreprise Colas qui a pris du retard suite à une indisponibilité de matériaux.
- Le banc prévu à Busseau est posé.
- Les agents communaux ont réalisé la réfection de la signalisation routière au sol (passage piéton, stop...).
- L'entreprise Eurovia a débuté les travaux de voirie et d'assainissement pour l'implantation du projet « Ages et Vie » sur la parcelle des Pelades.

• **Tarif de location du logement T4 communal, route du Moutier :**

Monsieur le Maire informe que les travaux du logement situé à l'ancienne gendarmerie, n°4 route du Moutier, sont maintenant terminés et ce dernier est donc disponible à la location.

Ce pavillon est non meublé, refait à neuf avec une cour et possibilité d'un garage et comprend 3 chambres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la location ce logement à hauteur de 600,00 € mensuel, charges non comprises, avec un dépôt de garantie de 600.00 €. L'attribution du logement fera l'objet d'une commission. Le dépôt du dossier sera demandé à l'issue de la visite des personnes intéressées. Les pièces demandées : 3 derniers bulletins de salaire, l'avis d'imposition, et les 3 dernières quittances de loyer. Le logement pourra être loué avec un garage. Les charges (gaz et électricité) sont d'environ 300 €/mensuel.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Décision Modificative – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe qu'un dépassement de crédit a été observé au chapitre 66. Ce dernier est dû à l'augmentation du taux du livret A sur lequel est indexé le taux d'intérêt de l'emprunt « Route de Limoges 1^{ère} tranche ». Il convient donc de procéder au virement de crédit suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fournitures non stockable (EAU, EN)	6061		1 300,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		1 300,00
Fonctionnement dépenses			1 300,00			1 300,00
		Solde	0,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette opération et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Décision Modificative n°5 – Budget Communal**

Monsieur le Maire informe que les amendes de police 2020 et 2021 ont été affectées sur le compte 1335 et que ces dernières ne sont pas amortissables. Il convient donc de réimputer ces deux recettes en les affectant au compte 1345 et de procéder comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Amendes de radars automatiques et				1335	H.O.	2 710,00
Investissement dépenses						2 710,00
		Solde	2 710,00			
Amendes de radars automatiques et				1345	H.O.	2 710,00
Investissement recettes						2 710,00
		Solde	2 710,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette opération et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Décision Modificative n°6 – Budget Communal**

Monsieur le Maire informe que le service technique a besoin d'une débroussailleuse supplémentaire. Il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		1 200,00
Bâtiments publics	615221		1 200,00			
Fonctionnement dépenses			1 200,00			1 200,00
		Solde	0,00			
Matériel et outillage technique				2157	H.O.	1 200,00
Investissement dépenses						1 200,00
		Solde	1 200,00			
Virement de la section de fonctionne 040				021	H.O.	1 200,00
Investissement recettes						1 200,00
		Solde	1 200,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette opération et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

- **Décision Modificative n°7 – Budget Communal**

Monsieur le Maire informe que l'an passé aucun changement de pneumatiques ni de rotor n'avait été effectué mais que cette opération est nécessaire cette année. Il convient donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments publics	615221		6 000,00			
Matériel roulant				61551		6 000,00
Fonctionnement dépenses			6 000,00			6 000,00
	Solde		0,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette opération et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

- **Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à 19h :**

Monsieur Boudeau explique que suite à la mutation de M. Daniel JOYON, le poste d'agent de maîtrise à 19h peut être supprimé. En effet, aucun agent actuellement en poste ne peut être promu sur ce poste.

La suppression du poste ne pourra se faire qu'après consultation du Comité Social Territorial.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Renouvellement de la Convention relative à l'accueil des élèves du premier degré au restaurant du Collège Claude Chabrol**

Lors de sa réunion du 26 février 2021, le Conseil Départemental avait adopté les nouvelles modalités des partenariats instaurés avec les structures bénéficiaires.

Par délibération du 15 avril 2021, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département et le collège pour la mise à disposition de deux agents communaux : Mme Joliton (4h30/jour) et M Rousselet (2h/jour), dans le cadre de l'accueil des élèves de l'école d'Ahun au restaurant scolaire du collège.

Pour Ahun, cette quotité reste à 6 H 30 par jour.

La dite convention expire le 31 décembre 2023, la nouvelle convention serait signée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil des élèves de l'école d'Ahun au restaurant scolaire du collège d'Ahun avec le Département et le Collège.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

- **Dotations « Produits des amendes de police de l'année 2022 » :**

Monsieur Desloges explique que, dans le cadre des produits des amendes de police, des devis avaient été demandés pour des panneaux de signalisation routière. Les devis retenus sont ceux de l'entreprise Mavasa à hauteur de 2 535.19 € et 3 376.88 € HT.

- **Dossiers demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :**

- **Voirie et les fourreaux électriques aux Pelades**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet Ages et Vie, des fourreaux électriques doivent être installés avec une voirie provisoire sur l'ensemble des lots situés aux Pelades. La desserte électrique sera financée par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût total des travaux Voirie HT :	28 650.85 €
- Coût total des travaux Fourreaux électriques HT :	<u>17 263.95 €</u>
○ Total HT :	45 914.80 €
- TVA :	9 182.96 €
- Coût TTC des travaux :	55 097.76 €
- Subvention DETR (40% du HT) :	18 365.92 €
- Part communale HT :	27 548.88 €
- Dont TVA récupérable :	9 038.24 €

- **Restaurant Scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Spirale a transmis une estimation tarifaire dans le cadre du projet Restaurant scolaire.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût total des travaux HT :	536 715.00 €
- TVA :	107 343.00 €
- Coût TTC des travaux :	644 058.00 €
- Subvention DETR (70% du HT) :	375 700.50 €
- Part communale HT :	161 014.50 €
- Dont TVA récupérable :	105 651.27 €

- **Création d'une salle de réunion à la Maison France Services**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu de créer une salle de réunion à l'étage de la Maison France Services dans le but de proposer des ateliers dans le cadre des activités de cette dernière.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût total des travaux HT :	3 802.35€
- TVA :	760.47 €
- Coût TTC des travaux :	4 562.82 €
- Subvention DETR (40% du HT) :	1 520.94 €
- Part communale HT :	2 281.41 €
- Dont TVA récupérable :	748.48 €

○ **Aménagement du parking Place Jacques Lagrange**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu d'aménager le parking Place Jacques Lagrange devant la Maison France Services dans le but de sécuriser le stationnement et d'assurer une désimperméabilisation.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût total des travaux HT :	36 285.36€
- TVA :	7 257.07 €
- Coût TTC des travaux :	43 542.43 €
- Subvention DETR (40% du HT) :	14 514.14 €
- Part communale HT :	21 771.22 €
- Dont TVA récupérable :	7 127.94 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Adhésion au CAUE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CAUE dont les missions sont de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages dans le respect du patrimoine et de l'environnement creusois. Il rappelle que ce dernier intervient dans le cadre du projet de l'aménagement de la route de Limoges (4^{ème} tranche)

L'adhésion est de 200 € pour la tranche de « 501 à 2 000 habitants » pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'établir tous les documents nécessaires à l'adhésion au CAUE.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Convention de servitudes sur la parcelle AD 89 au profit de la société ENEDIS**

La société ENEDIS demande qu'une convention soit établie suite à l'installation d'une armoire électrique sur la parcelle AD 89. L'indemnité versée à la commune serait de 20 €. Cette convention fera l'objet d'un acte notarié : il est proposé une procuration du Maire au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

• **Modification des horaires de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle les horaires actuels : extinction à 22h et allumage à 7h00. Plusieurs habitants l'ont sollicité pour une modification de ces horaires notamment pour les lycéens qui descendent dans le bourg pour attendre le bus. Ils souhaiteraient un allumage à 6h30.

Après en avoir débattu, à 8 voix pour, les horaires d'éclairage restent inchangés.

Vote : Contre : 2 Abstention : 2 Pour : 8

• **Questions diverses :**

○ **Commission Creusalis pour construction de 4 logements sur la parcelle des Pelades :**

Monsieur le Maire indique que la commission de programmation Creusalis a décidé d'inscrire pour 2025 la construction de 4 logements sur la commune, 2 T2 et 2 T3 dans les conditions qui avaient été présentées par Mr SUCHE lors de sa dernière rencontre.

Ces constructions seraient implantées sur le terrain situé Route du Moutier, lieu-dit « Les PELADES ». Les conditions décrites ci-dessous devront faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, à savoir :

- la mise à disposition gratuit du terrain ;
- une participation à hauteur de 7,5% du prix de revient définitif de l'opération ;
- la garantie de l'emprunt à 50%.

Cette décision ne sera à prendre que lorsque des éléments complémentaires auront été transmis.

○ **Expertises des tilleuls au Champ de Foire :**

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'unique entreprise experte en Limousin pour les tilleuls au Champ de Foire. A ce jour, aucune proposition n'a été reçue.

○ **Conflit entre deux administrés :**

Monsieur Chaussecourte, également Président de l'ACCA, explique qu'il a dû intervenir avec Monsieur Desloges auprès de deux administrés qui ont été en conflit hors action de chasse : le ton est monté avec insultes et violences verbales. Il a été proposé aux personnes de se rencontrer en Mairie afin d'éclaircir le sujet. Seul l'un d'eux a accepté.

○ **Conflit au village de Montcouyoux :**

Un habitant voulant faire restaurer sa cour d'habitation s'est rendu compte que sa propriété était plus importante et a donc souhaité la clôturer. Ce surplus de parcelle était utilisé depuis de nombreuses années par le voisinage qui pouvait accéder plus facilement à leurs habitations. Cette clôture réduit véritablement le passage des véhicules légers, ce qui pénalise grandement les habitants concernés.

Monsieur le Maire interroge les services (SDIS, DDT et l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse) afin de trouver une solution et proposera une réunion dès le retour de l'ensemble des services.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**